

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-741** permettant la délivrance d'un permis afin d'autoriser la construction d'un centre de la petite enfance sur le lot 6 562 227 du cadastre du Québec.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à délivrer un permis permettant la construction d'un centre de la petite enfance sur le lot 6 562 227 du cadastre du Québec, en application de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, et ce, sans égard à la réglementation d'urbanisme applicable à la zone concernée.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 juillet 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe